



## AVIS DE CONSULTATION D'ENTREPRISES

### 1 - IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :

SEINE HABITAT - 20 rue François Mitterrand - BP 204 - 76 141 LE PETIT-QUEVILLY Cedex -  
Tél. : 02.35.72.01.89 - Fax : 02.35.73.97.07

### 2 - PROCEDURE DE PASSATION :

Mise en concurrence avec négociation possible, limitée aux 3 entreprises les mieux-disantes.

### 3 - OBJET DU MARCHÉ :

Entretien des espaces verts du patrimoine de Seine Habitat.

### 4 - DELAI D'EXECUTION :

Contrat applicable à compter du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2021, non renouvelable par tacite reconduction.

### 5 - MODALITES D'ATTRIBUTION :

Prestataire unique.

### 6 - LIEU OU L'ON PEUT RETIRER LE DOSSIER DE CONSULTATION :

Le dossier de consultation est à retirer gratuitement à partir du 06 Novembre 2018 sur le site internet : [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)

Ce dossier comprend :

- l'Acte d'Engagement (A.E.)
- le détail des prestations (annexe 1)
- le chiffrage (annexe 2)
- les pénalités (annexe 3)
- l'attestation de visite (annexe 4)
- les localisations (annexe 5)
- le cahier des charges

### 7 - DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES ET ADRESSE :

Les offres seront déposées sur la plateforme de dématérialisation [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) avant la date limite fixée au **04 Décembre 2018 à 17h00**.

### 8 - REFERENCES ET JUSTIFICATIONS A FOURNIR :

- Lettre de candidature (modèle DC1),
- Déclaration du candidat, complété de tous les certificats et attestations obligatoires qui y sont demandés. Possibilité de fournir un état annuel (modèle DC2),

- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents justifiant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales,
- Attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324.9, I 374.6, I 341.6, I175.1 et L 125.3 du Code du Travail,
- En cas de redressement judiciaire, joindre la copie du jugement autorisant l'entreprise à poursuivre son activité,
- Certificat de capacité ou liste de références de travaux similaires,
- Attestation d'assurance « responsabilité civile et décennale » en cours de validité.

## **9 - CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :**

- 1- Prix des prestations 60%
- 2- Valeur technique de l'offre 40%

La notation du critère prix sera effectuée en respectant la proportionnalité des offres, après avoir attribué la meilleure note à l'offre la moins-disante.

Le critère valeur technique sera noté à partir des renseignements fournis par l'entreprise. Il sera tenu compte :

- de son organisation générale (note sur 8)
- des moyens matériels et humains mis à disposition du contrat (note sur 8)
- de la qualification et la formation des personnels amenés à intervenir sur les sites (note sur 6)
- de la méthodologie mise en œuvre pour la réalisation des visites (note sur 8)
- des dispositions prises en matière de respect de l'environnement, d'hygiène et de sécurité (note sur 10)

## **10 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :**

- 90 jours

## **11 - DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : 06 Novembre 2018**